



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 12

du 10 novembre 2022

Pour que la statue de la Vierge de Notre Dame redevienne visible.

Par courrier en date du 11 mars 2022, nous avons demandé à Monseigneur Pascal WINTZER, Archevêque du diocèse de Poitiers, de bien vouloir rendre visible pour toute personne, qu'elle soit ou non pratiquante, la statue de la Vierge miraculeuse de l'église Notre Dame de Montmorillon, pendant la durée de la fermeture de cette église.

Dans sa réponse en date du 30 mars 2022, il nous précisait qu'il n'y avait pas de raison de revenir sur la décision de déposer cette statue à la chapelle du presbytère de Montmorillon.

Par courrier en date du 1er avril 2022, nous lui avons donc proposé que cette statue ne soit plus stockée dans une armoire de la sacristie de cette chapelle, mais qu'elle soit mise en place sur la tribune, qui se situe en hauteur au fond de la chapelle, et en sécurité.

Ainsi, et conformément à sa décision précitée, la statue serait effectivement déposée dans la chapelle, et redeviendrait visible.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de la part de l'Archevêque à cette proposition qui permettrait, d'une part de respecter sa décision, et d'autre part de répondre aux demandes des toujours plus nombreuses personnes, à la dévotion desquelles la statue leur reste inexplicablement soustraite.

Nous lui avons donc adressé un nouveau courrier en date du 6 novembre 2022, lui demandant de bien vouloir réexaminer favorablement cette proposition

Parce qu'il nous avait été précisé que le Conseil Pastoral de la Paroisse Sainte Jeanne Elisabeth en Montmorillonnais avait participé à la prise de décision de déposer cette statue à la chapelle du presbytère de Montmorillon, nous avons donc adressé un courrier aux membres de ce Conseil Paroissial dont vous trouverez le contenu sur la page suivante.

Aux membres du Conseil Pastoral Paroissial

Messieurs les Abbés, Mesdames, Messieurs,

L'église Notre Dame de Montmorillon est fermée depuis le 7 juin 2018, suite à un affaissement de terrain sous les fondations de son mur nord qui menace de s'effondrer.

La statue de la Vierge "dite miraculeuse" qu'elle abrite a été mise à l'abri, mais elle a ainsi été soustraite à la dévotion que lui portent nombre de personnes.

Cette statue fait aussi partie du patrimoine à étudier et à préserver, tel que le reconnaît le Pays d'Art et d'Histoire (Communauté de Communes Vienne et Gartempe), dans la plaquette "*Laissez-vous conter les voyages et les pèlerinages locaux*".

Elle est patrimonieusement liée à la procession du Mardi de la Pentecôte, qui est considérée comme une pratique collective assimilée à un pèlerinage.

La plaquette précitée considère que "*Ce patrimoine immatériel et matériel constitue une richesse du territoire montmorillonnais*".

Des différentes études menées sur ce secteur, il apparaît que, depuis le Moyen Age, les pèlerinages locaux pratiqués en Montmorillonnais relèvent, pour la majorité, du recours ou du remerciement.

En effet, si la procession de la vierge de Notre Dame se tenait à la Pentecôte, organisée par une association remontant au XVI^{ème} siècle, elle fut aussi spontanément organisée en d'autres périodes, dans des situations tragiques, temps de sécheresses, de guerres : les 8 août 1705, 17 mai 1742, 9 juin 1771, 21 juin 1940.

Nous avons reçu et nous recevons toujours régulièrement des demandes exprimant le même souhait, et nous invitent à agir pour que la statue de la Vierge soit de nouveau rendue visible pour toute personne, qu'elle soit ou non pratiquante.

De par ses statuts, notre association n'a pas à intervenir dans le cadre du fonctionnement de la paroisse Sainte Jeanne Elisabeth.

Néanmoins, nous avons transmis à Monseigneur Pascal WINTZER ce souhait très appuyé par les nombreux demandeurs : « *que soit étudiée la possibilité d'installer cette statue dans un lieu où elle pourrait être rendue visible, jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver sa chapelle dans l'église Notre Dame à laquelle elle est patrimonieusement liée* ».

Ainsi, notre démarche prend en compte le fait que, outre la dévotion dont elle fait l'objet, cette statue reste un élément de notre patrimoine commun.

Dans sa réponse à notre demande, Monseigneur Pascal WINTZER, nous faisait part de la décision prise de déposer la statue à la chapelle du presbytère de Montmorillon.

Or, cette statue n'a pas été déposée dans la chapelle.

Nous proposons que cette statue ne soit plus stockée dans une armoire de la sacristie de cette chapelle, mais qu'elle soit mise en place sur la tribune, qui se situe en hauteur au fond de la chapelle, et en sécurité.

Ainsi, et conformément à la décision précitée, la statue serait effectivement déposée dans la chapelle, et redeviendrait visible.

Cette proposition qui permettrait, d'une part de respecter la décision de l'Archevêque, et d'autre part, de répondre aux demandes des toujours plus nombreuses personnes, à la dévotion desquelles la statue leur reste toujours inexplicablement soustraite.

Nous vous demandons de bien vouloir examiner favorablement cette proposition.

Veillez agréer, Messieurs les Abbés, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.